



Séparation et demande de quitter le domicile

Par YanNat

Bonjour

Je suis séparé de mon épouse depuis maintenant deux mois elle m a demandé de quitter le domicile ce que j ai fait aussi cependant je paye toujours la moitié du loyer mais l intégralité de l électricité l assurance

J ai 3 enfants qui sont donc avec elle mais je subviens aussi à leurs besoins

Est ce normal de continuer à payer une partie du loyer et le reste alors que je ne vis plus au domicile svp ? Je suis un peu perdu ? Je pense demander le divorce cela aiderait il ?

Merci à vous

Par isernon

bonjour,

soit vous arrivez à vous entendre à l'amiable sur les conditions matérielles de votre séparation, soit vous envisagez le divorce et vos avocats respectifs définiront vos choix respectifs qui seront enterinés par le JAF.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tant que vous êtes mariés, vous êtes solidaire de toutes les dépenses du foyer, que ce soit le loyer ou les charges ou la nourriture, habillement et dépenses scolaires des enfants.

Ceci même si vous avez un autre logement ailleurs.

Si vous pensez que la séparation est sans retour possible, engagez un avocat pour la procédure de divorce.

Par Isadore

Bonjour,

Notez que sauf si vous représentez un danger pour elle ou les enfants, votre épouse ne peut en aucun cas vous interdire l'accès au domicile conjugal.

Par yapasdequoi

Je dirais même plus : seule une condamnation ou une ordonnance d'éloignement peut vous interdire d'approcher.

Mais vous avez peut être un espoir de réconciliation ?

ou bien (et c'est tout à votre honneur) la volonté d'éviter le conflit.

Si vous voulez limiter les difficultés financières, il sera préférable de lancer prochainement le divorce. D'ici là vous restez solidaires de tout.